

ORGANISME FORMATEUR BAFA

Odel

Association ou organisation
9 Rue d'Antrechaus,
83000 Toulon,
04.94.92.59.85

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL 83

Organisme à but non lucratif
68 Avenue Victor Agostini,
83000 Toulon,
04.94.24.72.72

FOL du Var - Institut de formation professionnelle

Association ou organisation
ESPACE MAURICE,
141 Avenue Marcel Castié,
83000 Toulon,
04.98.00.10.30

Ufcv à Toulon

Association ou organisation
12 Rue de Chabannes,
83000 Toulon,
04.83.76.09.82

IMSAT

Campus de la grande Tourrache
Avenue François Argo-ZI,
Toulon Est 83130 La Garde,
04.94.75.24.15

Association Départementale des Francas du VAR

Association,
304 Avenue de Forbin,
83100 Toulon,
04.94.61.15.93

BIJ de la londe

Rue Aristide Perrin, 83250
La Londe-les-Maures,
04.94.01.54.38 / 06.38.21.51.73

CONDITION POUR LE STAGE PRATIQUE

L'arrêté précise les conditions du stage pratique (BAFA et BAFD)

Il doit avoir une durée d'au moins quatorze jours effectifs en deux parties au plus, la durée d'une partie étant au minimum de quatre jours. Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire dans la limite de six jours effectifs. Pour être déclarée valable, une journée effective de stage pratique comprend au minimum six heures.

Elle peut être scindée en demi-journées, d'au minimum trois heures consécutives chacune. Lorsque le stage pratique est effectué dans un accueil de loisirs périscolaires, pour être déclarées valables les demi-journées comprennent au minimum trois heures.

En clair

On peut faire jusqu'à 12 demi-journées en périscolaire, à condition qu'il y ait 3 heures au moins dans la journée, pas forcément en continu (si la pause méridienne est déclarée en accueil périscolaire, par exemple) ; dans ce cas, il restera 8 jours à faire en continu en accueil de loisirs extrascolaire, séjour de vacances ou accueil de scoutisme.

AIDE AU BAFA

CAF

Directement impliquée dans le développement de la qualité de l'encadrement des lieux d'accueil collectifs pour mineurs, la CAF peut vous accorder une aide financière au BAFA. Elle prend en charge une partie des frais de formation à hauteur de 91,47 euros ou 106,71 euros pour les personnes inscrites aux sessions « animation de la petite enfance ». L'aide CAF au BAFA est accessible, quel que soit l'âge du stagiaire (16 ans requis pour l'inscription) et sans condition de ressources. Vous pouvez faire une demande d'aide financière au BAFA auprès de la CAF dans un délai de 3 mois maximum suivant votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

Conseil départemental



PIÈCES À
FOURNIR



FICHE DEMANDE
DE PRIME



VAR JEUNESSE

Région

Pour une aide financière directe, d'un montant de 150 €, réservée aux jeunes stagiaires désirant effectuer le 3ème module de la formation BAFA, âgés de 17 à 25 ans révolus et résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Condition : réaliser la formation au 3 e module sur le territoire régional et en internat exclusivement, garantie de conditions pédagogiques pertinentes pour les futurs animateurs.

AIDE POUR LES SERVICES CIVIQUES

En aout 2022, La Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du SNU, Sarah El Haïry, a annoncé une aide de 100€ à tous les volontaires du Service Civique ayant débuté leur mission en 2022 et souhaitant passer leur BAFA ou BAFD. Cette aide financière sera finalement accessible au début du mois d'avril prochain. Je partage avec vous les modalités et les conditions d'accès.

À qui est destinée l'aide ?

Les jeunes volontaires ayant accompli une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation au BAFA ou au BAFD dispensée par un organisme habilité entre le 1er janvier 2023 et le 31 août 2024, pourront bénéficier d'une aide de 100€.

Quelles démarches ces bénéficiaires doivent-ils réaliser ?

Ils ou elles solliciteront le versement de l'aide auprès de l'agence des services de paiement (ASP) qui a été chargée par le ministère en charge de la jeunesse de l'instruction de ces demandes individuelles. Un formulaire dédié à cette demande est disponible sur le site de l'ASP pour permettre au volontaire concerné de procéder à l'ouverture de sa demande. Il lui suffira :

*D'abord d'inscrire ses coordonnées personnelles (dont son numéro de volontaire et ses coordonnées bancaires) et préciser les informations relatives à la session de formation à laquelle il aura participé (numéro de déclaration, dates et type de session) .

*Puis de déposer ce justificatif à l'issue de sa session afin de finaliser sa demande.

Comment percevront-ils l'aide ?

Comment percevront-ils l'aide ? L'aide sera directement versée sur le compte du jeune volontaire. L'attestation de participation à la session de formation est désormais téléchargeable sur les sites de l'ASP à l'adresse suivante : <https://www.asp-public.fr/aides/aide-a-la-formation-bafa-bafd-dans-le-cadre-du-service-civique> Ce formulaire complété par le volontaire devra être attesté par l'organisme de formation pour être valide.

Cette aide est forfaitaire pour une participation à une seule session de formation BAFA ou BAFD, quel que soit le nombre de sessions réalisées sur la période.



TOUT SUR LE BAFA

STAGE BAFA

ASSOCIATIONS

Centre Social & Culturel,
Toulon Est
04.94.20.06.37

Centre Social & Culturel,
Toulon Ouest
04.94.10.67.75

Centre Social & Culturel,
Toulon Centre
04.94.21.05.79

Espace Méditerranée
04.94.89.42.45

Famille Amitié Cité
04.94.93.00.22

Des enfants, quartier, la vie
06.78.55.02.66

VILLE TOULON

Pôle Famille (majeur uniquement)
04.83.16.65.67 / 04.83.36.33.45

MAISON DE L'ÉTUDIANT ET DE L'INFORMATION JEUNESSE

La Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes de 16 à 30 ans ouvert du lundi au samedi matin, et sans rendez-vous. Elle profite aussi au plus petits, grâce à un dispositif de réduction : «La Carte Jeune» disponible dès 11 ans.

UN POINT D'ACCUEIL

Informations dans de multiples domaines : orientation, enseignement, métiers et formations, emploi, engagement et volontariat, mobilité internationale, accès au droit, logement, droits sociaux, prévention, santé, loisirs, sports, déplacements, informations culturelles, agenda culturel et sportif, mise à disposition de documentation thématique...

3-7 RUE DE LA GLACIÈRE,
83000 TOULON, FRANCE
04.83.16.67.94

Démarches obligatoires à effectuer pour s'inscrire à une formation BAFA.

Obtenez un numéro d'enregistrement lors de l'inscription à une session de formation.

Flashez le QR-code et créez votre profil en allant sur « je veux m'inscrire » situé en haut à droite de la page internet.

INSCRIPTION AU BAFA



<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=13>



@INFOJEUNESTOULON

info Toulon
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES